



18 Décembre 2020

Monsieur Patrick SIMON  
Monsieur le commissaire-enquêteur  
[revisionplu@mairie-royan.fr](mailto:revisionplu@mairie-royan.fr)

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

En complément de notre courrier d'observations sur les dispositions du projet de PLU, nous joignons l'article publié par le journal Sud-Ouest expliquant comment la configuration de l'habitat dans la région a freiné le COVID 19.

La ville de Royan doit se reconnaître parfaitement dans cet article et nous conforte dans notre idée : il est inutile de densifier à l'excès les villes en accroissant les droits à construire ou à élever les hauteurs des constructions.

La qualité de vie et la protection sanitaire de la population ne sont pas moins importantes que la nécessité de construire toujours plus.

Nous avons bien entendu les élus réunis en conseil municipal le 18 décembre et en concluons qu'en complément des programmes immobiliers neufs, il faut encourager les propriétaires à faire évoluer les logements pour qu'ils rentrent dans la qualification des logements sociaux.

Une réflexion et un programme concertés entre la mairie et les administrés devrait être lancé en complément ou intégré dans le PLU.

Dans cette attente, il n'y a aucune raison valable qui justifie un accroissement volumétrique en hauteur au-delà de ce que prévoit le PLU actuel.

Nous vous remercions de votre écoute attentive.

Patrice DEPONDT  
Président  
Royan Vaux Environnement